

N°4

Commune nouvelle
janvier 2018



ZapInfos

La publication semestrielle de **la commune nouvelle**
de Lavans-Lès-Saint-Claude

LE MOT DU MAIRE

Je souhaite, à toutes et tous, une très belle année 2018. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, travail, succès, et bien-être.

Avant, il était courant d'entendre dire qu'on passait à LAVANS, mais qu'on ne s'y arrêta pas. Mais c'était avant.

Aujourd'hui, on vient à LAVANS. On vient au marché du mercredi matin. On vient au supermarché, à la boulangerie-pâtisserie, à la pizzeria, à la brasserie du Lizon, et chez l'esthéticienne, installés récemment. On vient aux nombreuses manifestations d'Anim' Lavans, et aux Zestives organisées par les Chercheurs d'Air. Par voie d'entraînement, on vient plus nombreux chez le boucher-traiteur, chez la coiffeuse, au tabac-presse, à la pharmacie, ou au Kebab. Les enfants de RAVILLOLES et LESCHERES fréquentent l'Accueil de Loisirs Les Fariboles ou la Crèche Municipale La Rainette, suite aux conventions signées fin 2017 avec leurs maires. Les Aînés originaires du Plateau et d'un périmètre plus large, sont accueillis au Cantou du Lizon géré par le Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura.

Bientôt, on viendra à la banque, à l'agence postale communale avec des amplitudes horaires plus larges. On viendra sans doute pour un autre service public, dont je devrais pouvoir annoncer l'ouverture prochainement...

Il est important que notre commune devienne attractive. Elle doit le devenir encore davantage. La priorité est que les Lavanciens y trouvent leur compte. C'est avant tout pour vous, habitants de LAVANS, que les projets municipaux sont conduits, les initiatives privées soutenues

et que vos conseillers municipaux et leurs collaborateurs travaillent. Pour anticiper au mieux, nous essayons toujours de réfléchir ensemble au « coup d'après ».

De commune résidentielle et de passage, Lavans est devenu bourg-centre dans l'armature urbaine du Schéma de Cohérence Territoriale du Haut-Jura. Je sais que ce qualificatif ne parle pas au plus grand nombre, mais je peux vous affirmer qu'il est déterminant pour notre futur. Après la création réussie de la commune nouvelle avec Ponthoux, les deux conseils municipaux de Pratz et Lavans ont décidé, à l'unanimité, d'unir leurs trajectoires concordantes et leurs nombreuses similitudes pour constituer une autre commune nouvelle. Le 1^{er} janvier 2019, vous appartierez à une commune de près de 2.600 habitants, la quatrième par importance démographique du Haut-Jura, après Saint-Claude, Morez et Les Rousses.

Ce changement de statut engendre de nouveaux besoins. La restructuration du groupe scolaire s'imposera si l'Éducation Nationale maintient son intention de fermer le site de Pratz. La construction d'un centre technique est une nécessité pour rendre nos services plus performants à l'échelle du nouveau territoire. Enfin, la mairie, déjà sous-dimensionnée, ne pourra s'exonérer de réflexions devant conduire à son redéploiement.

Les installations récentes, et des contacts en progression, ont prouvé que des surfaces commerciales visibles depuis la R.D. 470 et dotées de parking trouvent preneurs. Si l'on veut accueillir de nouvelles activités, une politique foncière active doit être poursuivie.



L'étude de requalification du centre-bourg, à laquelle nous associons la population tant lors de réunions publiques qu'au sein d'un comité de pilotage, portera à la fois sur les espaces publics et les nombreux bâtiments communaux du centre. Les premiers diagnostics ont déjà démontré que tous ceux-ci pouvaient aisément changer d'usage.

Le travail qui consiste à amplifier la dynamique est à la fois exaltant et délicat. Grâce à une situation financière saine, la commune peut envisager de beaux projets. Pour autant, les dotations et aides publiques diverses s'amenuisant dans des proportions conséquentes, il nous faudra, comme à l'habitude, être prudents et judicieux dans la priorisation de nos projets. Ce qui est sûr, c'est que l'audace et l'enthousiasme ne doivent pas faire défaut au moment où nous avons franchi un cap.

Notre commune a en effet atteint l'étape fixée. Il s'agit maintenant de rester inventifs et de ne pas perdre de vue l'objectif : un bourg-centre dynamique respectueux de l'environnement, et doté d'un centre-bourg agréable et sûr.

Bonne année !

Philippe PASSOT - Maire



TÉLÉTHON 2017
PONTHOUX :
131,60 euros
(160 croissants).

TÉLÉTHON 2017
LAVANS :
1 920,00 euros.

OPÉRATION BRIOCHE
2017 LAVANS :
2 500,00 euros.

**« Un grand merci » aux
bénévoles et aux donateurs !**

SICTOM

(jours de collecte) :

Bacs gris :

*ordures ménagères, le mardi après-midi,
sauf pour Ponthoux le jeudi après-midi.*

Bacs bleus :

*déchets recyclables, le jeudi matin
des semaines impaires.*

Recensement officiel de la population de Lavans-lès-Saint-Claude du 18 janvier au 17 février 2018.

Le recensement est une évaluation de la population, de ses besoins et de ses conditions de vie. Il est effectué régulièrement dans toutes les communes, et permet d'établir des données démographiques sur le nombre d'habitants en France, leur logement, leur situation matrimoniale ou professionnelle.

Avant la collecte, votre commune a recruté quatre agents recenseurs. L'Insee a participé à leur formation et a constitué le répertoire d'adresses à recenser. Les quatre agents recenseurs ont effectué une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

La collecte

Il est possible de répondre par internet, ceci est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez vous, pour vous remettre la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site : le-recensement-et-moi.fr

Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, les agents recenseurs vous distribueront des questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le maire signe le récapitulatif de l'enquête, et il envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Cette année, le recensement se déroule du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2018.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.



DU BON ET DU BEAU POUR LE MARCHÉ BIO ET LOCAL

La 7^e édition du rendez-vous proposé par le comité des fêtes Anim'Lavans a connu le beau fixe, comme les précédentes éditions. Les seize exposants ont été satisfaits des échanges qu'ils ont pu avoir en direct avec une clientèle intéressée. La Ferme des Rivons a servi 85 repas bio à midi. D'un caractère convivial, la manifestation a permis à toutes les générations de se croiser, devant les stands, les photographies de Lavans, ou autour des terrains de mölkky improvisés tout autour de la place Antide Janvier.

Résultats du concours de Mölkky :

1. Guillaume Saillard et Charles Perrad
2. Thierry Vidaillet et Ewen Jouan
3. Denis Girardin et Janine Millet
4. Roger Béguet et Dominique Ecoffey...

Résultats du concours photo :

1. « Entraînement au cani-cross » de Julien Vandelle (n°26)
2. « Cheval sur soleil couchant » de Pegguy Crevoisier (n°29)
3. « Soleil couchant » de Maria Paredes (n°17)
4. « Chien patou et moutons » de Thierry Vidaillet (n°36)...



Les recenseurs

1• Annie AROURI

District 02

Tré la Croix / Bellevue / Melay / Fontanette / Curtils / Fauverge / La Pratz / Chêne / Grande Rue Bourdeaux

2• Valérie KLING

District 03

Cueille / Caserne / Trechelle / La Serre / Au Passet / Château Verrin / Souvrage / Moralet / Tournerie / Desart

3• Guy CARON

Secteur 04

Simon Lahu / la Gare / Arrivoires / Roches / Chapelle / Vignette / la Sarre / Buclans / Viaducs / Le Potet / Brive d'Amont / Brayettes / Lésines Montoiseau / Vergers / Caton / Cyclamens / Fourger / Nan

4• Franck MODOUX

Secteur 05 + 06

Crêt du Bief / Corgeule / Grande rue / Bourg Dessus / Longchamp / Roche Juhan / Lattes / Aérodrome / Génévriers / Saint Mury / Monnet / Chaisy / Fortune / Champandré / Surieu Champ Breton / Beauregard / Planet / La Rageat / Sur le Gis / Ponthoux : Bataille, Carcille, Verchère et Roches.



CONCERT SOLIDAIRE

Le CCAS a décidé une action pour venir en aide à un jeune adulte handicapé (paraplégique à la naissance), Kevin BOQUEL, qui doit changer son véhicule adapté (son véhicule actuel est très vieux et lui coûte très cher en réparation).

Son véhicule c'est sa liberté et il lui est indispensable pour trouver un emploi.

Un récital solidaire de piano par le Docteur Jean-Paul GUY, en soutien à Kévin BOQUEL aura lieu le :

Samedi 17 février 2018 à 20h30
Salle de l'Épinette à Saint Lupicin

Participation libre

Vente de pâtisseries et boissons à l'entracte

Organisé par le CCAS
de Lavans-lès-Saint-Claude.



PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Le PACS est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, sans lien de parenté ou d'alliance, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les Officiers de l'Etat Civil des communes ont la compétence de recevoir les PACS.

Les partenaires doivent déposer en mairie leur dossier composé des pièces suivantes (les informations, les formulaires sont disponibles sur le site www.service-public.fr) :

- Une **déclaration conjointe d'un PACS** (formulaire CERFA 15725*2) avec les attestations sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance et de résidence commune,
- Une **convention de PACS** (convention type formulaire CERFA 15726*2),
- Une **copie intégrale de l'acte de naissance** (de moins de 3 mois) de chacun des partenaires,
- Une **copie de la pièce d'identité en cours de validité** de chacun des partenaires.

Des pièces complémentaires sont nécessaires si un partenaire fait l'objet d'un régime de protection juridique ou s'il est étranger, né à l'étranger.

Après vérification, les partenaires seront convoqués en Mairie pour signature avec l'Officier d'état civil. La convention leur sera restituée. Il leur sera également remis un récépissé d'enregistrement.

Les PACS conclus en mairie de Lavans-lès-Saint-Claude pourront être modifiés ou dissous en mairie de Lavans-lès-Saint-Claude.

Les PACS conclus avant le 1^{er} novembre 2017 pourront être modifiés ou dissous à la mairie de la ville où siège le Tribunal d'Instance qui l'a enregistré.

CENTRE BOURG

En décembre, la population a été conviée à une première réunion publique pour faire connaître ses impressions, remarques, besoins et autres sur le devenir du centre-bourg.

La réunion a été animée par Jean-Luc CAMPAGNE, spécialiste du dialogue territorial, avec l'appui du CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement) et l'Audab (agence d'urbanisme). Chacun a pu s'exprimer, et donner son ressenti sur le centre-bourg actuel. L'heure n'était pas au débat, mais bel et bien à l'enrichissement de la réflexion des élus municipaux, dont l'objectif est de retenir un scénario parmi ceux qui seront proposés en fin d'année 2018 par un maître d'œuvre.

Un diagnostic a été présenté par Blanca Benavides (Agence Audab) sur les points stratégiques que sont : la place du Chêne, la place du Lavoir, les abords de l'église, la salle des fêtes entre deux places avec différents niveaux, la Grande Rue...

Favoriser les commerces au centre, supprimer l'effet couloir de la route départementale, sécuriser la traversée du village, créer des espaces conviviaux... ont été les idées essentielles émises par les personnes présentes.

Suite à cette réunion, un groupe de travail va être constitué par : des habitants, des représentants des associations, un représentant des commerçants, des partenaires techniques, du PNR et des élus. Cette commission se réunira début février, et deux autres réunions de travail seront prévues au cours du premier semestre 2018.

Pour les personnes qui auraient des suggestions, une boîte à idées est installée à la mairie, et vous pouvez également laisser des messages sur le site internet de la commune : www.lavans-les-saint-claude.fr



LES CENTRALES VILLAGEOISES

Les énergies renouvelables sont l'avenir et parmi elles, la technologie solaire photovoltaïque permet de produire de l'électricité simplement, partout où le soleil brille.....

Où en sommes-nous ?

Les participants au groupe de travail ont arrêté le nom de notre centrale villageoise le 14 novembre 2017 ainsi que l'adresse courriel, ce qui a permis l'inscription sur le site des Centrales Villageoises.

Plusieurs communes se sont manifestées pour intégrer le périmètre de la Centrale Villageoise Bienne et Lizon. Pour avancer sur des points précis, le groupe de travail a proposé de constituer trois commissions :

- Juridique
- Communication
- Technique.

Vous êtes intéressé(e)s, vous souhaitez vous informer, intégrer une commission, proposer un toit, vous pouvez vous renseigner sur le site « Centrale Villageoise Bienne et Lizon », consulter « la Foire Aux Questions » ou nous écrire à l'adresse suivante : bienne-et-lizon@centralesvillageoises.fr

**PROCHAINE RÉUNION,
JEUDI 1^{ER} FÉVRIER 2018 À 19 H
EN MAIRIE DE PRATZ.**



LABEL ÉCOQUARTIER 2017

La démarche ÉcoQuartier : une réponse aux défis du développement durable.

La démarche ÉcoQuartier vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Elle recouvre tous les aspects de l'aménagement durable : de la démarche de projet (gouvernance, pilotage, localisation du projet, évaluation, etc.), aux aspects plus techniques liés au cadre de vie et aux usages (mixité sociale, vivre ensemble, solidarité, santé et sécurité, densité, formes urbaines), au développement économique et territorial (mixité fonctionnelle, emplois, circuits courts, mobilité, etc.), ainsi qu'à la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques (eau, biodiversité, énergie, déchets et adaptation aux changements climatiques).

Un ÉcoQuartier est donc une opération exemplaire d'aménagement durable qui répond, en fonction de son contexte territorial et de ses contraintes, aux vingt engagements de la charte ÉcoQuartier.

Les 20 engagements de la charte ÉcoQuartier :

DEMARCHE ET PROCESSUS

1. Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et les contraintes du territoire.
2. Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne.
3. Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global.
4. Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet
5. Mettre en œuvre à toutes les étapes du projet à l'usage des démarches d'évaluation et d'amélioration continue.

CADRE DE VIE ET USAGES

6. Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain.
7. Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité.
8. Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air.
9. Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale.
10. Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

11. Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire.
12. Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité.
13. Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts.
14. Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement.
15. Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente.

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

16. Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques.
17. Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération.
18. Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire.
19. Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe.
20. Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels.

Le nouveau label

Le nouveau label comporte désormais 4 étapes, correspondant aux différents stades du projet : l'idée et la conception, la mise en chantier, la vie de quartier, l'amélioration continue avec et pour ses usagers.



Label ÉcoQuartier – étape 1 : L'ÉcoQuartier en projet

Le label ÉcoQuartier – étape 1 est obtenu par la signature de la charte ÉcoQuartier par les élus et leurs partenaires pour le projet concerné. Cette étape correspond au démarrage de la phase d'étude du projet par la collectivité territoriale. Dès cette étape, les acteurs du projet sont invités à l'identifier avec le label.



Label ÉcoQuartier – étape 2 : L'ÉcoQuartier en chantier

Une fois les études achevées et le chantier engagé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte ÉcoQuartier. Les conclusions de leur

expertise sont débattues avec la collectivité et ses partenaires, afin d'ajuster si nécessaire les suites du projet.

Le label ÉcoQuartier – étape 2 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale, après présentation des conclusions des experts.



Label ÉcoQuartier – étape 3 : L'ÉcoQuartier livré

Dans les mêmes conditions que l'étape 2, lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3.

Le label étape 3 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale, après présentation des conclusions des experts.



Label ÉcoQuartier – étape 4 : L'ÉcoQuartier vécu et confirmé

Trois ans après l'obtention du label – étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la façon dont les usages projetés sont appropriés par les usagers du quartier. Par ailleurs, elle présente également la façon dont les pratiques d'aménagement ont évolué au sein de la collectivité, au-delà du périmètre opérationnel du quartier.

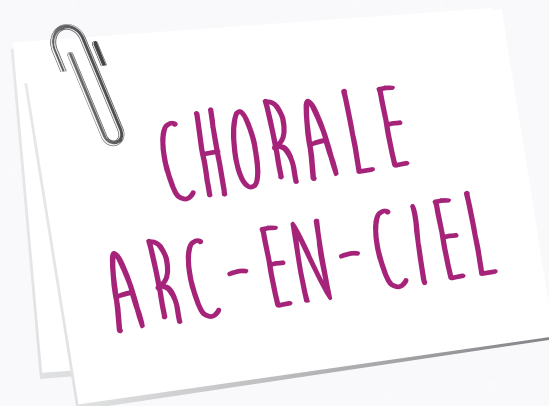
Cette étape s'appuie sur la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation associant les habitants et usagers du territoire, et tournée vers l'amélioration continue (à l'échelle du projet, et dans les pratiques au-delà, sur le territoire de compétence de la collectivité).

Cette étape est validée par la commission nationale.

Le 19 décembre 2017, à Paris, la commune de Lavans lès Saint-Claude représentée par son maire Philippe PASSOT, a été récompensée d'un label étape 2.

Sur le territoire Français, 506 ÉcoQuartiers sont en projets ou réalisés, dont 141 ÉcoQuartiers en étape 2.





Noël chanté, Noël conté, en décembre la Chorale Arc-en-Ciel a offert un voyage sur le thème de Noël, parsemé de bonhommes de neige, de sapins et d'évasions dans les îles.

Si vous souhaitez rejoindre la chorale :

Tél. 06 87 58 78 69



REPAS DES AÎNÉS

Les anciens se sont retrouvés autour des tables de la salle des fêtes, pour profiter du repas offert par la commune, au plus de soixante-douze ans.

Soixante-sept convives étaient présents pour cette journée débutée au son des Trompes de Chasse de Lavans.

Nanou et Nanou, chanteuses et danseuses dans l'âme, ont donné du rythme à cette journée conviviale, avec un air du Mexique lors de l'apparition de Génération Country.

L'association a souhaité contribuer bénévolement à l'animation de cette journée. Un colis a été offert aux personnes n'ayant pu se déplacer, dont notamment les résidents du Cantou.

Images et vidéo de cette journée sur le site : www.lavans-les-saint-claude.fr



AUDITION MUSICALE

Tout au long de l'année dans les salles des fêtes du territoire, les élèves du conservatoire du Haut-Jura se produisent accompagnés d'un piano ou en petit groupe pour partager avec les parents et le public leur plaisir de jouer d'un instrument ou de chanter. Le mélange des instruments et des styles musicaux font de ces auditions des moments musicaux particulièrement colorés. La commune de Lavans lès Saint-Claude a récemment accueilli cette audition, au plus grand plaisir des spectateurs.

Musiciens et chanteurs apprentis ou confirmés, vous avez créé un groupe avec vos amis ou souhaitez en intégrer un, mélomanes et amoureux de la musique, quel que soit votre âge et vos souhaits, le Conservatoire de musique vous est ouvert. Dès le plus jeune âge (4 et 5 ans), vous pouvez intégrer les cours de mini cordes en violon ou d'éveil musical et corporel. A partir de 7 ans, vous pouvez pratiquer l'instrument de votre choix tout en débutant la formation musicale, indispensable à votre autonomie future.

Il n'y a aucune limite d'âge pour débiter en tant qu'adulte. Un cursus spécifique existe. Les pratiques collectives sont accessibles à partir de la deuxième ou troisième année suivant les progrès effectués. La formation musicale est fortement conseillée mais non obligatoire. Le passage des examens certificatifs et l'intégration du cursus traditionnel sont au choix de l'élève. Seule l'envie compte !

Conservatoire de Musique

Tél. : 03.84.45.10.01

Email : conservatoire@hautjurasaintclaud.fr



APRÈS-MIDI RÉCRÉATIF INTERGÉNÉRATIONNEL

« Et si on jouait cet après-midi à Ponthoux ? »

Le comité des fêtes a organisé le 4 novembre 2017 un après-midi récréatif en mairie de Ponthoux.

Une occasion en cette période où les journées peuvent paraître longues, de se retrouver, jeunes et moins jeunes, pour partager quelques heures dans une ambiance décontractée.

La foule n'était pas nombreuse cette année, mais petits et grands ont passé un agréable moment autour de jeux divers et variés.

Après l'effort, le réconfort...un plaisir de déguster les gâteaux confectionnés avec amour par les habitantes dévouées de Ponthoux !

Un vrai moment de détente et de convivialité !





DEMANDEZ LE PROGRAMME !

17 février - Soirée cabaret

Soirée de qualité avec spectacle de cabaret et music-hall, pole danse, magie, plumes et paillettes.

Un dîner de gala accompagnera tout cela.
Réservation du 22 janvier au 9 février de 14h à 18h
Tél. 06 87 15 90 28 ou 03 84 42 27 79.

29 avril - Vide grenier

Suite à la réussite de l'an passé, il aura la même configuration.

23 juin - Fête communale

Avec podium et «Le Collectif Métissé» suivi de la DJ Angie COCCS pour assurer la fin de soirée.

24 juin - Jungle Trail

Nouveau parcours, nouveaux obstacles pour de grosses sensations... et surtout la piscine à l'arrivée.

13 juillet - Bal et feu d'artifice

Même ambiance que l'année dernière.

23 septembre - Marché bio et marché du bien-être



Une petite nouveauté vient se greffer au marché bio, l'idée de développer le côté bien-être avec des produits naturels et des prestations saines.

En juin et juillet - Coupe du Monde de foot

nous envisageons des écrans géants pour la coupe du monde de foot mais cela va dépendre des horaires, de la disponibilité de la salle et des résultats de l'équipe nationale.
Nous les ferons afficher sur l'écran situé vers l'agence postale.

JANVIER

Vendredi 12

Assemblée Générale - Anim' Lavans
Salle des fêtes

FEVRIER

Samedi 03

Assemblée Générale Chorale Arc-en-Ciel
Salle des fêtes

Dimanche 04

Loto Tarot Club Saint-Claude
Salle des fêtes

Samedi 17

Soirée Cabaret - Anim' Lavans
Salle des fêtes

MARS

Samedi 03

Concert - Brasserie du Lizon
Salle des fêtes

Vendredi 09

Assemblée Générale - Kombi Yinga
Salle des fêtes

Vendredi 16

Réunion de reprise - Les Godillots
Salle des fêtes

Dimanche 18

Après-Midi Jeux - Parents d'Elèves
Salle des fêtes

Samedi 24

Repas des chasseurs - ACCA Lavans-Ponthoux
Salle des fêtes

AVRIL

Vendredi 06 et samedi 07

Représentation Théâtrale - Lavans-Scène
Salle des fêtes

Dimanche 08

Loto - Association Paroissiale
Salle paroissiale

Vendredi 13 et samedi 14

Représentation Théâtrale - Lavans-Scène
Salle des fêtes

Vendredi 20 et dimanche 22

Représentation Théâtrale - Lavans-Scène
Salle des fêtes

Dimanche 29

Vide Grenier - Anim' Lavans
Place Antide Janvier

MAI

Dimanche 06

Loto (à confirmer) E.S. Ravilloles / Les Crozets
Salle des fêtes

Vendredi 18

Loto Club Supporteurs Jura Sud Foot
Salle des fêtes

Dimanche 27

Concert Chorale Arc-en-Ciel - Salle des fêtes

JUIN

Samedi 02

Concert de Printemps - Union Musicale
Salle des fêtes

Samedi 09

Loto - L'Amitié Ravilloles - Salle des fêtes

Samedi 16

Fête des Ecoles - Enseignants / Parents d'Elèves
Cour des Ecoles

Samedi 23

Fête de la Musique - Anim' Lavans - Parking Bi1

Dimanche 24

Jungle Trail - Anim' Lavans - Parking Bi1

Vendredi 29

Remise de ceintures - Karaté Club
Salle des fêtes

JUILLET

Vendredi 13

Soirée dansante - Anim' Lavans
Place Antide Janvier

SEPTEMBRE

Samedi 01

Loto - Dans les pas d'Elia - Salle des fêtes

Samedi 15

Loto - Ski Club du Lizon - Salle des fêtes

Dimanche 23

8^e Marché Bio - Anim' Lavans
Place Antide Janvier

Vendredi 28

Loto - Club Supporters Jura Sud Foot
Salle des fêtes

OCTOBRE

Samedi 13

Belote - Club des Aînés - Salle des fêtes

Samedi 20

Assemblée Générale - Ski Club du Lizon
Salle des fêtes

NOVEMBRE

Samedi 03

Belote - Club des Aînés
Salle des fêtes

Samedi 17

Bourse aux Skis - Ski Club du Lizon
Salle des fêtes

Loto Association Paroissiale
Salle Paroissiale

Samedi 24

Concert Sainte-Cécile - Union Musicale
Salle des fêtes

Dimanche 25

Bourse aux Jouets - Parents d'Elèves
Salle des fêtes

DECEMBRE

Vendredi 07 et samedi 08

TÉLÉTHON / GRENOUILL'THON
Avenir Lavans - Salle des fêtes

Dimanche 16

Repas des Aînés - Municipalité - Salle des fêtes



CROIX-ROUGE SUR ROUES DU HAUT-JURA

Venir à vous où que vous soyez

Depuis le 22 Septembre 2017, l'association a débuté son action itinérante, nommée Croix-Rouge Sur Roues. Cette action a pour objectif d'aller à la rencontre des personnes en difficulté, vivant hors des communes urbaines, des personnes âgées isolées mais aussi des familles qui n'ont pas de moyen de déplacement.

Par cette nouvelle logique d'accompagnement et cette diversification des modes d'actions, l'association vise à aller vers les personnes en situation d'exclusion et de précarité hors des grandes villes. Aussi, dans leurs actions, les bénévoles agissent en lien étroit avec les assistantes sociales du secteur.

Les personnes en difficulté sur notre commune ou dans les communes avoisinantes peuvent se présenter spontanément, être envoyées par les assistantes sociales ou par les CCAS. Dès lors, au moment du premier accueil, les bénévoles réalisent avec chaque bénéficiaire une étude de leur situation et



des besoins. Ensuite les actions proposées peuvent prendre la forme de distribution d'aides alimentaire, d'écoute, mais aussi, d'aide à la rédaction de documents administratifs et d'information sur l'accès aux droits.

La croix-rouge du Haut-Jura vient à votre rencontre.

ACTIONS PROPOSEES :

- Accueil, Ecoute & Orientation
- Aide Alimentaire
- Accès aux Produits d'Hygiène
- Ecrivain Public

Contact & Renseignements :

Unité Locale du Haut-Jura
11 rue Lacuzon
39 200 SAINT-CLAUDE

Courriel : crsr.hautjura@croix-rouge.fr
Tel : 03.84.45.13.15

Responsable Action Sociale :
06.79.02.18.99



Directeur de publication : Philippe Passot

Directeurs d'édition : commission communication :

T. Vidaillet, M. F. Favre, G. Saillard, P. Ville, N. Pedroletti, R. Chaplet

Conception et réalisation : Numéro119 - Nadine Olivier

www.numero119.fr - 06 88 24 50 04



Mairie de Lavans-ès-Saint-Claude

1, Place Gilbert Cottet-Emard

39171 Lavans-ès-Saint-Claude

Tél. : 03 84 42 11 99

Fax : 03 84 42 22 97

Courriel : mairie@lavans-les-saint-claude.fr

Site internet : www.lavans-les-saint-claude.fr



MÉMO

HORAIRES D'OUVERTURE
DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 15H À 17H